

Plan Local d'Urbanisme de Bessèges

Arrêt du projet Pièce 4.8 : déchets Janvier 2018



URBANISTE MANDATAIRE du groupement
49, boulevard de la Colline
34 980 Saint-Clément-de-Rivière
v.berthelot@atelier-avb.fr



Immeuble le Génésis - Parc Euréka
97, rue de Freyr
Cs 36038
34 060 Montpellier Cédex 2



4 Rue Richer de Belleval,
34000 Montpellier
betrom.avocat@gmail.com

Projet arrêté le :

Projet approuvé le :

3 FILIERES D'ELIMINATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

La communauté de commune Cèze Cévennes gère le traitement des déchets. La collecte est effectuée par la commune de Bessèges.

4.2 Le tri et la collecte des déchets

4.2.1 Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue selon les quartiers du lundi au samedi sur l'ensemble de la commune. Le camion des ordures ménagères effectue 2 rotations par jour. Le ramassage des encombrants est réalisé tous les mercredi.

4.2.2 Déchets recyclables

Des colonnes de tri sélectif (apport volontaire verre, papier) sont réparties sur 13 secteurs de la commune : Quartier des Martines, Castellas, Gendarmerie, Parking de la Cèze, Supermarchés, Foussignargues, Mas Soulier, Cité de la Plaine, Mairie, Cité de la Cantonade, Croisement des Drouilhèdes, Camping de la Plaine, Déchèterie.

Une collecte des textiles est disponible sur le parking du magasin carrefour. La collecte et le recyclage des lampes usagées sur le territoire intercommunal de Cèze Cévennes est effectué par Récyllum - éco-organisme à but non lucratif. Un point d'apport volontaire est présent à la zone industrielle de Conroc.

La Communauté de Communes De Cèze Cévennes propose également des composteurs individuels sur simple demande et dispose d'une plateforme de stockage pour les cartons, encombrants, gravats et déchets verts située à Méjannes Le Clap.

4.2.3 Déchetterie

Deux déchetteries intercommunales viennent compléter l'offre de tri des déchets, l'une à Saint-Victor de Malcap et l'autre à Bessèges. Les Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI) peuvent être déposés à la déchetterie de Bessèges.

4.3 Le traitement des déchets

Les déchets sont traités au Centre de Stockage des Déchets Ultime (CDSU2 – centre d'enfouissement) de Bordezac, l'un des premiers centres de stockage des déchets ménagers conçu selon les dernières normes françaises et européennes. D'une superficie de 8 000 m², il recueille tous les déchets ménagers non aujourd'hui valorisables dans des conditions techniques ou économiques acceptables provenant des communes de la communauté de communes. Mis en service en 2008, le centre de stockage peut accueillir 2 000 tonnes de déchets par an et sa durée d'exploitation a été fixée à 29 ans.

La collecte des déchets ménagers en provenance de la commune de Bessèges représente 377,48 tonnes en 2014.